L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE
NO. 81, RUE DE CHARTRES

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année. Lorsqu'un abonné ne voudra pas faire payer à un Commis à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60. Les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80, les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

Les Annonces des mariages, de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des particuliers, les annonces de bénéfice &c. &c. devront payer autant des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces et articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., leur seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et les annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POÊLES.—S. Locke & Co., No. 8 Nouvelle Levée, viennent de recevoir par le navire Levant un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon de Spoor, patentés, de toutes grandeurs; poêles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poêles journaux, idem à James, à deux et trois bouilloires; fours de campagne; poêles à navires et à steamboats; ainsi, des tuyaux de poêles, que l'on pourra par le vendre. 24 dec—e

AUX ÉMIGRÉS DU MEXIQUE.—Le soussigné a l'honneur d'offrir aux français malheureux qui, par les circonstances désastreuses de la guerre, se trouvent réfugiés dans cette ville, ses services comme médecin, il leur fournira les médicamens nécessaires pendant la durée de leur maladie.

Il invite les médecins qui seraient appelés près de ces infortunés compatriotes, à ordonner les médicamens qu'ils jugeront convenables, à la pharmacie de M. Serres, encoignure des rues Royale et Quartier.

M. DUPIERRIS, docteur.
28 jan rue Ste Anne, no. 54.

AVIS.—L'HÔTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements ont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaud. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel.

LES soussignés, agens dans cette ville pour la Banque de l'Union du Mississipi, en référant à la circulaire ci-après, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir du coton pour le compte de la dite banque, et accorderont les pièces nécessaires pour mettre les habitans à même d'obtenir l'avance qui y est stipulée.

RICHER, HADLEY, DAVIS & Co,
20 dec 36, rue du Camp.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI.
Jackson, 16 novembre 1838.

Monsieur,

Les directeurs de cette institution étant d'opinion que la récolte de coton dans cet état sera moindre qu'à l'ordinaire et que les habitants voudront suspendre la vente de leur récolte jusqu'à ce que ce déficit soit connu, proposent de faire une avance de soixante piastres sur chaque balle de bon coton vendable pesant 400 livres, et délivrés aux agents de cette banque, qui seront nommés dans les lieux d'embarquements ci-après, au Natchez, à Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Manchester, Tchula, Saturia, Manchac, Greenwood, Grenada, Columbus et ville de Mississipi. Les propriétaires devront délivrer à cette Banque les reçus desdits agents, avec la marque, le numéro et le poids de chaque balle, ainsi qu'un billet payable à 12 mois de date portant deux bonnes sécurités ou plus, pour être soumis à la direction afin d'obtenir la dite avance.

Le coton devra être expédié à Liverpool, ou à tel autre marché désigné par la personne qui le délivrera, et ses risques et frais, et sera vendu pour compte de cette banque. Les produits, ainsi que le change, tandis de l'étranger que du pays devront être déduits à son compte et le cours du change du pays sera établi sur le cours de la place au moment que le montant des ventes aura été reçu.

Je suis respectueusement &c.
(Signé) W. P. GRAYSON,
20 dec—1y caissier.

GRILLES DE CUISINE PATENTÉES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus. Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront remplacées sans aucun frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent.
57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière.

MM. Charles Harrod,	Col. Wm. Christie,
Sam. J. Peters,	Benj. Story,
William Brand,	Henry Lockett, Esq.
J. W. Breedlove,	W. A. Gasquet,
J. H. Leverich,	A. S. Buckner.

13 a

DENTISTE.—Changement de domicile.—Le Dr Duperron Dentiste vient de transporter son domicile, rue Bourbon no. 280, entre Dumaine et St Philippe, où on pourra le consulter de 8 à 4 heures.
16 a

DEMEURE AGRÉABLE D'ÉTÉ—MAISON EST-PASCAGOULA.

LE soussigné est heureux d'annoncer qu'il ouvrira la maison favorite et élégante ci-dessus, pour la réception du public le 15 mai.

Ce superbe établissement, situé dans un bel endroit de la Baie Pascagoula, offre une agréable retraite pour l'été, réunissant tout ce que l'on peut désirer sous le rapport de la salubrité et de l'amusement. Des esquifs et des filets seront à la disposition des visiteurs qui désireront jouir du plaisir de la pêche. Des billards et des jeux de quilles. La chambre de bal ainsi que les musiciens seront toujours prêts et l'on donnera des bals réguliers pendant la saison.

M. Chas. W. Edwards, bien connu des citoyens de la Nouvelle Orléans et de la Mobile est engagé pour diriger cet établissement, et les bateaux à vapeur du lac toucheront tous les jours au quai pendant leur traversée entre ces deux villes. Des cuisiniers expérimentés sont attachés à cet Hôtel et il sera toujours approvisionné de poisson et huîtres aussi que des autres friandises du lac. La glacière sera constamment pour vue de glace. La tenue et les mets de la table ne seront point surpassés par les hôtels de la ville ou des autres ports et les vins seront choisis par les connaisseurs. Il ne se trouve point d'endroit sur le lac aussi commode pour les bains que l'Est Pascagoula. Il n'y est plus salée et plus pure que partout ailleurs. Le propriétaire espère par ses efforts obtenir la mission au des établissements du meilleur goût et mériter l'encouragement du public.

11m—1er juin S. C. FISHER

MARRONNAGES.

$20 DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné le 27 du mois courant le nègre LUCIEN, âgé d'environ 20 ans, de belle figure, peau noire, belles dents, taille de 5 pieds 6 à 8 pouces, ayant une petite cicatrice à l'œil droit et parlant Anglais et le Français.

La susdite récompense sera donnée à celui qui l'arrêtera. CELINA MORIN,
30 mai—3 176, rue Conti.

AVIS.—Détenu à la Geôle de St. Jean Baptiste le nègre nommé SAM, disant appartenir à Harrit de la Nelle Orléans, il déclare que son maître est maçon. Il a une plaie sous la semelle du pied gauche. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Shérif.
Paroisse St. Jean Baptiste 30 mai 23 m

AVIS.—Détenu à la Geôle de St. Jean Baptiste la négresse MARIE LOUISE, appartenant à Mr Emile Demecourt de la Nelle Orléans. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Shérif.
Paroisse St. Jn Baptiste 30 mai 23 m

$50 DE RÉCOMPENSE.—Parti marron de la boulangerie de Daquin frères, le 13 mai le nègre FIELD, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 4 pouces, ne parlant qu'anglais, les jambes arquées, la droite plus que la gauche, la observation très épaisse. Il a emporté un habit de drap noir presque neuf et environ $300 presque tout en or.

23 mai DAQUIN BROTHERS.

DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de chez la veuve Soulant, le nègre PETER, taille de quatre pieds cinq pouces, nègre anglais, grosse figure noire, mauvais regard, gros yeux ressortis, toujours fiant. Il est parti le 25 avril de chez sa maîtresse, demeurant dans la rue Champs-Elysées, entre Urquhart et Girod. Il a emporté tout son linge avec lui. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira chez sa maîtresse ou dans une des geôles de la ville.

23 Mme. Vve. L. SOULANT.

$20 DE RÉCOMPENSE.—Parti marron de chez la soussignée, le mulâtre américain CHARLES, âgé d'environ 25 ans, parlant assez bien français, teint clair, taille d'environ 5 6 pouces, cheveux blonds; il est connu comme marchand de lait.

Les propriétaires et capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis. E. ROUSSELIN,
30 m chemin du Bayou.

$20 DE RÉCOMPENSE.

POUR l'arrestation du nègre JOSEPH ou JERSEY, appartenant à Mr. Drausin Gaudet, de la paroisse St. Jacques, d'où il est parti marron le 28 Janvier; il est âgé de 27 à 28 ans, taille de 5 pieds 4 ou 5 pouces, teint rougeâtre; il a le bas de l'oreille gauche coupé; il parle l'anglais et le français; il était vêtu lors de son départ d'un pantalon de cotonnade, d'une chemise de toile grise et un chapeau de paille. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le mettra dans une des geôles de cet État ou donnant avis aux soussignés.

GOURDAIN & BENIT,
30 av—1m 13, rue Conti.

$50 DE RÉCOMPENSE seront données à quiconque ramènera à la Presse à coton d'où il s'est ou écrouera dans une des geôles de la Nlle. Orléans, le nègre WILLIS, parti marron le 22 courant. Il a six pieds, est très noir, et bien proportionné, il est dans l'habitude de baisser les yeux et de lever le bras droit quand on lui parle; il a une légère cicatrice sur la joue et la lèvre gauche. Lorsqu'il s'est absenté il avait une casquette de soldat, en cuir et des pantalons de cotonnade.

On suppose qu'il se cache dans les faubourgs supérieurs à l'entour des presses à coton et des fonderies et qu'il essayera de quitter la ville soit en travaillant à bord, soit en s'embarquant à bord de quelque bateau à vapeur ou navire.

Tout capitaine de quelque embarcation que ce soit est prévenu de ne point lui donner asile, s'il ne veut être poursuivi avec toute la rigueur de la loi.

D. F. GUEX,
29a Sorrél. de la Presse à coton d'en bas.

20 PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

Seront données à la personne qui logera en prison la négresse MARY ANN, âgée d'environ 26 ou 30 ans, petite taille et porte généralement un mouchoir autour des oreilles. Comme elle a un mari qui navigue à bord des bateaux comme cuisinier, l'on suppose qu'elle tâchera de s'embarquer avec lui. Les capitaines de bat. à vapeur et autres, sont prévenus de ne point l'emmener à leur bord sous les risques de la rigueur de la loi.

9 a R. U. WILKINSON, 81, Canal.

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine ou Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur;—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes assemblés pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est dû. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la prostration des fonctions productives et la stérilité artificielle, et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de nature venimeuse; enfin c'est une des plus belles découvertes médicales de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, Monsieur, vos obéissans serviteurs.

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS OUISEAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain! Dans tous les cas de langueur, lassitude ou débilité, il est infaillible: il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basés sur la facilité et la certitude avec lequel il ranime les forces viriles lorsqu'ils ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une des causes qui terminent ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature venimeuse; il est composé d'un grand nombre d'ingrédiens qui le composent, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfants. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les preuves que produirait une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de stérilité naturelle ou d'imbécilité des organes productifs dans l'un ou l'autre sexe; et conséquemment que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus et éloignés par le Cordial de Lucine.

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor albus, les menstruations difficiles ou douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 165, rue Poydras. Prix, $4 la bouteille. 11m—6m

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Je certifie que le 8me jour du mois de mai 1839, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire de Caroline Rixner, épouse de A. Fassier, contre Alphonse Fassier, son époux, selon les mots et chiffres suivans, savoir: Caroline Rixner, épouse de A. Fassier contre Alphonse Fassier, son mari.—No. 17,568.—Sur motion de Alonzo Marshy, avocat, et conseil de la demanderesse et en produisant à la Cour des preuves évidentes des allégations contenues dans la pétition de la demanderesse, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 1er courant, soit maintenant confirmé et que jugement de divorce soit rendu entre la demanderesse Caroline Rixner et le défendeur Alphonse Fassier, son mari, et que les liens de mariage existants entre eux soient dissous; et de plus que le défendeur paie les frais de la poursuite.

Jugement rendu le 8 mai 1839.
Signé le 14 mai 1839.
(Signé) A. M. BUCHANAN, Juge.
Contresigné JNO. L. LEWIS, Greffier.
Jugement au record du docket de jugement, page:—

Lesquels frais se montent à la somme de $15 75cts, sans comprendre les honoraires du shériff.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la Cité de la Nelle-Orléans, ce quinzième jour de mai, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent trente neuf et dans la soixante troisième année de l'indépendance des États-Unis.

Montant du jugement —
Montant des frais $15 75
P. LE BLANC, Député Greffier.
18 mai—2,1ja.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'État de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Pierre Dupeux, de cette ville, ayant acheté à une vente faite par le Shériff de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 25ème jour d'avril de l'année 1839, pour en être conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834; qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait point confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shériff susdit, le 26ème jour de février de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 6 février de l'année 1839, dans l'affaire de Pierre Dupeux contre Alfred Degaalon, No. 11520, du docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Pierre Dupeux s'est rendu acquéreur pour le prix de $2030 payable comme suit, savoir: $1320 avec intérêt à cinq pour cent par an à partir du 22 juillet 1838, et payables le 22 juillet 1839, et la balance comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Deux lots de terre situés dans le faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre le chemin du Bayou, et les rues du Marais, Villeré et des Ursulines, et désignés par les Nos. deux et trois sur un plan dressé par L. Surgi, architecte, le 21 d'août 1836; lesdits lots mesurant comme suit, savoir:

Le lot No. deux, 30 pieds de face à la rue des Marais et sur la ligne du fond, 165 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. un, et 169 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 3 ci-après décrit. Le lot No. trois, 30 pieds de face à la rue des Marais, 159 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. deux, sept pieds aux mêmes sur la ligne du fond, 38 pieds sur la ligne courbe courant parallèlement au chemin du Bayou, vers la rue des Marais, et de ses lignes 99 pieds sur une autre ligne formant un angle obtus avec cette dernière ligne, et se prolongeant jusqu'à la rue des Marais, tels qu'amplement décrits sur le plan sus-mentionné, ensemble toutes les améliorations qui y appartiennent.

Bureau du Greffier, le 27 avril 1839.
LOUIS R. COURTIN,
18 mai—3,1ja Députe Greffier.

Ludwig Ludwigsons vs. ses créanciers.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire.—La cession des biens du failli ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné, qu'une assemblée de ses dits créanciers ait lieu en l'étude de Hounde D., notaire public, lundi 10 de juin prochain, à 10 heures a. m. afin d'y délibérer sur les affaires du dit failli, et qu'en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés seront suspendues; H. Milton Potts, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la Cour, ce 7 mai 1839.
14 m—8,2ja P. LEBLANC, dép Gref.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—29 mai, 1839.—No. 11698.—Arsène Toutain vs. ses créanciers, pour un atermoiement.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette cause, il est ordonné par la Cour que les créanciers de l'insolvable dans cette cause aient à s'assembler dans l'étude de Laroque Turgeau, Esq., notaire public, mercredi le 12 juin prochain, 1839, afin de prendre en considération les affaires du dit insolvable, et en attendant toute poursuite contre sa personne ou ses biens est suspendue.

Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier.
Nouvelle Orléans, 29 mai 1839.
30 mai—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire.—Robert Leary vs. ses créanciers—Il est ordonné par la cour que les créanciers du pétitionnaire s'assembleront dans la cour, lundi le 8 juin prochain à 10 heures du matin, afin de déduire les raisons pour lesquelles ledit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois faites pour venir au secours des gens insolvables sous arrestation; en attendant toute poursuite contre sa personne ou ses biens est suspendue. George R. Rogers, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause.

Par ordre de la cour, ce 12me jour de mai 1839.
15 m 3 P. LE BLANC, dép. Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour Commerciale de la Nouvelle Orléans—Lundi le 20 mai 1839. Présent, l'honorable Charles Watts, juge—No. 619.—Plaise Schmitt vs. ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu dans l'étude de Laroque Turgeau, Esq. notaire 24ème jour de juin 1839, à 10 heures, a. m. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant toute poursuite judiciaire contre sa personne ou sa propriété est suspendue. Il est de plus ordonné que P. H. Grandmont, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause.

Par ordre de la Cour.
21 m ED. GARDERE, greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—17 mai 1839.—No. 11771.—M. Dubois vs. ses créanciers.—Sur motion de Geo. W. Both Esq., avocat de l'insolvable et en faisant voir à la cour une erreur qui s'était glissée dans l'avis appelant une assemblée de créanciers dans cette cause, et en conséquence de laquelle, ladite assemblée n'avait pas eu lieu; il est ordonné par la cour, qu'une nouvelle assemblée aura lieu dans l'étude de Philippe Lacoste Esq. notaire public, samedi le 15ème jour de juin 1839, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et prendre en considération le contenu de sa pétition.

Extrait des minutes.—Bureau du Greffier—Nouvelle-Orléans, 14 mai 1839.
16m—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—No. 17,759.—Edward Salzmann vs. ses créanciers.—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire, s'assemblent dans la Cour, lundi, 3 juin prochain, à 10 heures A. M., afin de déduire les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois faites pour le soulagement des débiteurs insolvables sous arrestation et en même temps toutes poursuites judiciaires contre la personne ou ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'honorable Charles Maurian, juge du Paroisse, agissant pendant l'absence de l'Honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour.

Bureau du Greffier, 11 mai 1839.
13 mai—2ps G. W. LEWIS, Greffier.

COUR COMMERCIALE—No. 386.—Talabot & Marrère contre leurs créanciers.—La cession des biens des propriétaires est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de Joseph Cuillier, notaire public, le 8ème jour de juin 1839, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires, et, en attendant, toute procédure judiciaire contre leurs personnes ou leurs propriétés est suspendue.

Par ordre de la Cour.—Nouvelle-Orléans, 29 avril 1839.
3 mai—3 ED. GARDERE, Greffier.

AVIS.—La société qui existait ci-devant sous le nom de Harrison, Glegg & co. est dissoute d'un commun accord. Les affaires seront liquidées par l'un ou l'autre des soussignés, se servant du nom de la société pour cet objet seulement, et les affaires seront à l'avenir continuées par Charles Glegg, en son propre nom et pour son compte.

(Signé) JOHN C. HARRISON,
CHARLES GLEGG,
Nouvelle Orléans, 1er. mai. 3 mai.

VENTES À L'ENCAN

PAR M. BARNETT, Snr.

Vente définitive.

IL sera vendu Jeudi 6 de juin prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

CINQ îlets de terre situés au faubourg Tremé contenant en tout 136 lots, bornés par les rues Esplanade, Quartier, Hôpital, Ursulines, St. Jean, Dorgenoy et Grande Rue &c, d'après le plan déposé à la Bourse.

Conditions—6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les billets non payés à échéance porteront un intérêt à raison de dix pour cent.

Les acquéreurs auront le choix de payer en actions de la Banque des Améliorations qui seront reçues au pair et comme comptant.

Actes de vente par devant Louis T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs. 28 mai

Succession de P. Manuel Marques.
PAR E. TRICOU, encanteur.

IL sera vendu jeudi 13 juin prochain, à midi précis, à la Bourse St. Louis, un demi terrain situé au faubourg Ste Marie, faisant partie du terrain désigné par le No 8, du plan dressé par Joseph Pilié, voyer, déposé en l'étude de G. R. Stringer, maintenant Jules Mossy par acte du 27 décembre 1835. Ledit terrain mesure 30 pieds de face à la rue du Cirque entre les rues Poydras et Perdido sur 89 pieds 9 pouces de profondeur, ensemble les édifices y construits.

Conditions 1/3 comptant, balance à 6 et 12 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque en cas de non paiement, les billets porteront intérêt de 10 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente devant Achille Champelle not. pub. 28 m

VENTE PAR LA COUR DES PREUVES.
Succession de feu Louis Landry.

EN VERTU d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse Ascension, il sera vendu en vente publique, par le soussigné, sur les lieux ci-après décrits, le 10 Juin 1839, à dix heures du matin, la propriété suivante; savoir:—

UNE TERRE OU HABITATION.

Sise dans la dite Paroisse, rive droite du fleuve Mississipi, à environ huit milles en haut de Donaldsonville, bornée en haut par la terre de Wade Hampton Gilbert, en bas par celle d'Edouard Duffel juge, ayant quinze arpents trois quarts, plus ou moins, de face au fleuve, sur cinquante arpents de profondeur à la ligne inférieure, et cinquante-sept arpents sur la ligne supérieure, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ou appartient à la susdite habitation, consistant principalement en une vaste sucrerie en brique, en une très belle maison de maître, etc. etc.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Dix mille piastres payable au premier mars 1840, et la balance en trois paiemens égaux et annuels; dont le premier échéera en toute mars 1841, avec caution solidaire, ou en billets endossés, au choix des héritiers, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Toute somme qui ne sera pas payée à échéance portera intérêt annuel du jour de l'échéance à dix pour cent.

N. B. L'acquéreur sera mis en possession le premier janvier prochain, et non avant.

E. DUFFEL.
Ascension, ce 7 mai 1839. 21 mai 2.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLÉANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ÉTÉ POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 4 h. A M		Char à cheval à 5 h. A. M.	
Locomotive	6 " "	Locomotive	7 " "
"	8 " "	"	9 " "
"	10 " "	"	11 " "
"	12 " "	"	1 " P. M.
"	2 " P M	"	3 " "
"	4 " "	"	5 " "
"	6 " "	"	7 " "
"	8 " "	"	9 " "

Après 10 heures du soir, on peut obtenir un char, en payant cinq piastres pour le voyage.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le Char de 5 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 8 heures, le char qui partait auparavant de Carrollton à 6 heures, restera jusqu'à 6 1/2 heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a. m. et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin et courant chaque heure. A 8 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, de la rue Jackson, et jusqu'à 9 heures de la rue du Canal, excepté à 8 1/2 de la rue du Canal.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HAMPSON,
11 mai ingénieur en chef.

LIGNE JOURNALIÈRE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills' Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mills' Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills' Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS.

De Mills' Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mills' Point la ligne ci-dessus joint les bateaux pour la malle de la Nelle-Orléans et St. Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling-Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

☞ Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau au Green River Hôtel	Bowling Green.
Bureau général de Poste	Nashville.
" "	Mills' Point.
" "	Louisville.

W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenes.
7 mai.

BUCKNER & FOUTE,
Avocats, Clinton (Mississipi.)
Références à Messrs.
ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES,
SMITH & BOORHEES,
ARMSTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT.
} Nouvelle-Orléans.
28 m—4m.

AVIS.—R. B. SYKES, encanteur, durement commissionné pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs.
2 mai

EAUX MINÉRALES ARTIFICIELLES.—Pour BOISSON, établissement du Vr. RUEL, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où l'on trouvera constamment préparé, l'eau simple acidulée gazeuse pour table, l'eau de soude gazeuse, la poudre de Seidlitz, celles de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Seidlitz, de Bariges, de Saratoga et Congress et en général les eaux les plus usuelles.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui seront demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances utiles à composer à domicile, les Bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 29 oct—a

AVIS D'ENCAN.

J. A. BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises, &c. dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levée, dans les magasins et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en donneront, avis à l'encanteur la veille du jour de la vente; et toutes marchandises dont les prix seront limités seront, aux risques des propriétaires après la vente, si elles ne sont point vendues.

Les échantillons des marchandises seront vendues sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue de la Commune. 2 mai

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné.—Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influens de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et dont il a rendu l'emploi tellement facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre la santé à quantité de malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrofuleuses, psoriques, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de fluide ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bien-être qu'on n'obtient pas par ces derniers. Ces appareils sont indispensables dans un ménage ou peu nombreux ou dans des grands établissements, tels que pensions, hôpitaux, &c.

M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, outre à traiter, de six appareils qu'il a faits confectionner à Paris, il donnera sur la manière de les mettre en activité tous les renseignements nécessaires, et connaissance des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de bains si généralement répandu en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint cette espèce de fourniture de barreau. GICQUEL.
29 mars Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

☞ Mme Gicquel ne part pas, et les bains sulphureux seront administrés comme précédemment.

CARTONS DE LOTO,

TRÈS ÉLÉGANTS ET TRÈS SOLIDES.

A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grands cartons, et par demi-jeux de 50 petits et 25 grands. Rue de Chartres, No. 108. 26 mars—6m

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour Commerciale de la Nouvelle-Orléans.—Mardi le 28 mai 1839.—Présent l'honorable Charles Watts, juge.—No. 703.—M. Rohan, sous-acceptation, contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule, il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés, selon la loi, de se trouver et comparaître en Cour le Samedi 22ème jour du mois de juin prochain, à 10 heures du matin, afin de déduire les raisons pour lesquelles le pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois qui viennent au secours des débiteurs insolvables sous arrestation; et en attendant toute poursuite contre sa personne ou ses biens est suspendue.—Il est de plus ordonné que W. S. Vason, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la Cour.

29 mai—2ps ED. GARDERE, Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour Commerciale de la Nlle-Orléans—Mardi le 28me jour du mois de mai 1839—Présent l'honorable Charles Watts, juge—No. 702—Rees & Dlangy vs leurs créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de J. B. Marks, Esq. not. pub. Samedi, le sixième jour du mois de juillet 1839 à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; et en attendant, toute poursuite contre leur personne ou leurs biens est suspendue. Il est de plus ordonné que N. R. Jennings, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause.

29 m—3 ED. GARDERE, Greffier.

AVIS.—L'encanteur soussigné prévient le public qu'à dater du Samedi de Mai, les ventes de chevaux et voitures seront faites sur la Place du Cirque, rue de la Commune, seconde municipalité, et qu'elles commenceront ledit jour, 4 mai, à 4 heures et demie précises.
27 avril P. A. GUILLOTTE.

AVIS MÉDICAL.

LE DOCTEUR JOHN BARNES, ci-devant président de la société médicale de Philadelphie, professeur d'accouchement et maladies de femmes et d'enfans au collège médical de Jefferson, Philadelphie et membre du bureau des examinateurs médecins de l'État du Mississipi et le Docteur A. J. H. DUNCAN, ci-devant de Charleston, C. S. et récemment de Philadelphie se sont associés pour pratiquer leur profession dans la ville de la Nlle. Orléans. Ils se flattent que la longue expérience qu'ils ont dans le traitement des maladies du sud et du nord leur mérita une part du patronage et de la confiance publique.

Leur demeure est rue du Marché, entre les rues St. Jean Baptiste et Bocan, presqu'au bout de la seconde municipalité.

Leur bureau est au n. 14, Exchange Place. 28—1m

SANGSUES SUÉDOISES. Au No. 96, rue de la Douane.—Quatre caisses contenant 20,000 superbes grosses sangsues suédoises, reçues directement d'Hamburg, par la voie de New-York, dans le navire Alabama, à vendre aux pharmacies, droguistes et aux familles, en gros et au détail. Le public est prié d'observer que ce sont les seules sangsues suédoises, importées directement, et leur supériorité bien connue les recommande à l'attention des familles etc. L'on peut s'en procurer à la douzaine ou au mille, au No. 96, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans. 28m—1a

A LOUER—Un bel office convenable pour un docteur ou un commissionnaire (commission marchand) dans un des quartiers les plus central, près à poste aux lettres, s'adresser aux soussignés.

LOREILHE & VALETON,
28m encoignure Royale et Douane.

OUVRAGES EN FONTE ET MACHINES.—Le soussigné recevra des commandes pour Moulins à Sucre, Machines et Ouvrages en Fonte, de toute description, qui seront manufacturées des meilleurs matériaux et sous le plus court délai et à des conditions favorables.

28m—1m COIT & Co, 20, Douane.

PEINTURE, Huile et Vernis.—500 barillets blanc de plomb No. 1 et 2; 300 caisses ocre vert à l'huile; 200 barillets peinture noire; huile de lin et de baleine; blanc de céruse, mastic, vernis de copal et Japan, verres à vitrer, &c., à vendre par

28m S. LOCKE & Co, 8, Nouvelle Levée.

S. LOCKE & Co, No. 8, Nouvelle Levée, ont en magasin un assortiment étendu de marchandises en cuivre et en ferblanc, de leur propre manufacture, qu'ils offrent en vente à bas prix en gros. 28m

LA société ci-devant existant dans cette ville sous le nom de SEIXAS & GAINES, a été dissoute d'un commun accord le 22 courant, par un acte passé par devant Louis Laroque Turgeau, esq. notaire public, de cette ville. Charles Louis Seixas et William James Gaines sont autorisés conjointement à liquider et à juster les dettes et créances de la dite société.

Nouvelle-Orléans, le 24 mai 1839.
C L SEIXAS,
24 mai—6 W J GAINES.

$ 300 DE RÉCOMPENSE.

PERDU hier matin $1,800 en billets de la banque des négociants, un de $1,000; 1 de $500 et 3 de $100. La personne qui aurait trouvé cette somme recevra la récompense ci-dessus en le remettant au No. 43, rue Poydras. 25 mai

A VENDRE par J. & L. GARNIER, rue Royale No. 182.

Un assortiment de vin Beyerman, rouge et blanc, en barriques et caisses.

Vin Château-Laffite en caisses, bouché à l'Emery, cette manière de boucher le vin donne aux consommateurs l'avantage de boire une portion de vin, et de pouvoir conserver le restant plusieurs jours sans le détériorer.

Eau-de-vie fine champagne de 1815 et 1825, en pipes et en demi-pipes.

De de quatrième preuve en demi-pipes et en barils.

Un assortiment de vins en barriques de différentes qualités, et dans les prix de $25 et $100.

Un de de vin de champagne mousseux et Bourgogne mousseux. 20 mai—6

AVIS.—La société ci-devant existant entre les soussignés sous le nom de Lawrence & Legendre, est dissoute de ce jour d'un consentement mutuel. Le nom de la société ne sera employé que dans la liquidation par l'un ou l'autre des parties.

Nouvelle Orléans, 23 mai 1839.
HENRY E. LAWRENCE,
23 m—30 A. LEGENDRE.

ASSURANCE MARITIME CONTRE L'INCENDIE.

"Par la Compagnie d'Assurance du Floating-Dock de Saint-Louis.

LE soussigné étant dûment autorisé comme agent de la compagnie ci-dessus pour la ville de la Nlle-Orléans, est prêt à assurer les bâtimens, bateaux-à-vapeur et leur chargemens, ainsi que les maisons et autres bâtisses, les navires et les bateaux à vapeur dans le port, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou les dommages que pourraient causer l'incendie; il est aussi autorisé à ajuster et payer le montant des pertes qui peuvent avoir lieu dans les polices données par l'agent soussigné. JOEL SMALL,
22m—6m chez Godfrey, Lawrie & Small,
36, Vieille-Levée.

BANQUE des Négocians et des Artisans.—Nlle-Orléans, 20 mai 1839.—Conformément à la 17me section de la charte de cette institution, l'assemblée triennale des actionnaires aura lieu à la maison de banque lundi le 10 juin prochain, à dix heures, a. m.
21 m—10 SAM. C. BELL, caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MISSISSIPI Maritime et contre l'Incendie—Nlle. Orléans, le 20 mai 1839.—Les actionnaires de cette institution sont par les présentes notifiés et requis de payer trente piastres par actions, le on avant le 21 juin prochain, au bureau de la compagnie.

Par ordre de la Direction,
20 m—1m HENRY LOCKETT, Prés. pro t

AVIS.—Robinson & Goodwin, 68, rue Chartres, informent respectueusement leurs amis et le public en général, que R. Goodwin de la maison ci-dessus partira pour New York vers le 1er. juin. Ils invitent ceux qui désirent avoir des hardes confectionnés à la mesure de laisser leurs ordres avant le temps de son départ.
16 m—j 1er, juin

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de prendre l'hôtel de Carrolton; il fera tous ses efforts pour le tenir à la satisfaction générale.

Les personnes qui désireront des repas particuliers sont priées de les commander d'avance.

Le soussigné prendra avec les personnes qui voudront résider quelque temps à l'hôtel tous les arrangemens convenables.

Nlle-Orléans, le 17 mai 1839. C. LAVAUD,
18 mai—2sem.

AVIS.—La Banque des Négocians discompera les billets payables le 1er Décembre prochain, déduisant 20 pour cent sur les billets renouvelables échéant après cette date.

Par ordre W. W. FRAZIER, Caissier.
Banque des Négocians, le 29 mai 1839.
30 mai

$50 DE RÉCOMPENSE.—Perdu entre trois et quatre heures, p. m., entre l'Hôtel du Verandah et la rue de la Douane, ou entre les rues de la Douane et Perdido, un portefeuille en maroquin rouge, contenant divers mémoires d'aucune utilité pour toute autre personne que le propriétaire, un billet de deux cent piastres, un de cinquante et un de cinq et quelques menues. La récompense ci-dessus sera donnée, si on l'exige, à la personne qui remettra le dit portefeuille et son contenu chez Messrs. J. W. ZACHARIE & Co,
30 mai 80, Douane.

HÔTEL DE MANDEVILLE.

Le soussigné informe respectueusement le public que son hôtel est maintenant ouvert.

Le prix de la Pension est comme suit:
Par mois $40
Enfans et Domestiques 30

Un steamboat partira les Lundi, Mercredi, Vendredi et Dimanche à l'arrivée des chars de 8 heures et le Samedi à l'arrivée des chars de 3 heures de l'après-midi.
24 m—6 J. DAVIS.

AVIS.—M. JOHN S. WALDON est notre agent pendant notre absence de la ville et il est le seul qui ait droit d'agir en notre nom.
24 m SHALL & BROWN.

JUMENT TROTTEUSE À VENDRE.

Une jolie JUMENT trotteuse, alezane, âgée d'environ 6 ans et demie, de 15 mains et demie de hauteur, très docile à la selle et au harnais, garantie en bonne santé. Le propriétaire n'a d'autres raisons pour la vendre que celle de son départ du pays.

AUSSI—Une bride et une selle anglaise presque neuve.

S'adresser aux écuries de M. Dubois & co, (Tattersalls), rue St. Charles, ou au No. 9, Bank Place.

SANGSUES!

80000 SANGSUES de choix, Hongroises, Espagnoles et Françaises, à vendre depuis 6 1/4 cents jusqu'à 25 cents la pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. 26, entre Condé et Vieille Levée.

L'entrepôt en sera toujours fourni, et les prix nouveaux seront jamais.

Fabrique de sirops, liqueurs et vins fins de tous les pays. 11 m

EXTRAIT composé de Tomate de Miles célèbre Substitut du Calomel.

Les propriétaires de cet article ayant dévoué près de sept années et dépensés de fortes sommes d'argent en faisant des expériences sur les diverses sortes de Tomates, (Solanum Lycopersicum) sont à la fin parvenus à obtenir de cette plante une médecine qui remplace le Calomel sans ses heureux effets, sans exposer aux suites qui résultent de l'usage de cette drogue. Son principe est d'être un cathartic doux et efficace et composé: Il agit aussi comme tonic & diurétic et diaphorétic. (Voir les directions qui accompagnent cette médecine.)

De son action particulière et de son usage.

Son action sur le système est générale, aucune partie n'échappant à son influence; et c'est surtout sur les sécrétoires et les excrétoires que son action se manifeste particulièrement. De cela l'on peut être convaincu qu'elle doit avoir un effet direct sur les organes bilieux, et qu'elle doit être employée particulièrement dans le traitement des fièvres bilieuses et autres maladies provenant de la congestion ou engourdissement du foie. C'est ainsi qu'elle a obtenu de grands succès dans les maladies du foie, dispepsie et ceux provenant de l'estomac et des boyaux généralement. Cette médecine se décomposant dans son opération, produit une circulation libre dans les artères accompagné d'une légère perspiration. Elle n'affaiblit pas comme les purgations ordinaires, et cependant son action est plus générale, et peut être répétée souvent, non seulement sans crainte, mais avec avantage, c'est qu'elle est indispensablement nécessaire dans les cas d'anciennes maladies, car dans ces cas si l'on administre un remède violent, il ne produit que très rarement effet et tend à injurier la constitution.

SES DROITS.

Les propriétaires ne réclament point son universalité; par exemple, qu'il guérira toutes les maladies et que lorsqu'on l'aura introduit dans une famille il n'est plus nécessaire du médecin; au contraire ils conseillent à tous les chefs de familles d'avoir un médecin surtout qu'il soit expérimenté; cependant ils sont persuadés que cette médecine administrée à temps peut dans bien des cas exempter le trouble et la dépense d'envoyer chercher leur médecin, pouvant produire les effets nécessaires dans le premier degré de la majorité des maladies de ce climat. Dans les cas de maladies longues ou chroniques, tels que ulcères ou maladies de la peau, ce remède peut être pris par toutes personnes sans l'aide d'un docteur.

Les personnes inutiles à un faire l'essai, ne sont point seulement les chefs de famille qui doivent d'adopter pour leur usage, mais ceux qui languissent avec des maladies que le calomel n'a pu guérir, ceux qui ont vu et senti ses effets pernicieux ainsi que ceux qui croient que le calomel est la meilleure médecine; et ceux encore qui ont essayé tous les remèdes (depuis la fameuse médecine de cure all nostrums, que l'on dit sortis des grands collèges ou sociétés étrangères à l'humble médecine charlatane des docteurs A. B. C. & Z.) sont invités à faire l'essai de cet article américain. Ce n'est pas l'intention des propriétaires de vanter cette médecine soit par des certificats ou des articles de journaux; mais il est nécessaire de dire ce que l'on en pense dans les pays où elle est connue depuis plus d'un an.

COMPAGNIE DU CHEMIN À COULISSES ENTRE NASHVILLE ET LA N-ORLÉANS.

ARRANGEMENS DU PRINTEMPS.

LES chars partiront pour la GRANDE PRAIRIE.

Par ce chemin, se rendant au Bayou Tegrgew, tous les jours, comme suit:

Départ	Retour.
7 heures A. M.	10 heures A. M.
4 " P. M.	6 " P. M.

Le Dimanche les chars partiront comme suit:

Départ.	Retour.
6 heures A. M.	9 heures A. M.
Midi.	2 " P. M.
4 heures P. M.	6 " P. M.

3 mai—1m JAMES H. CALDWELL, Pt.

SURDITÉ.—GUTTA VEGETABILIS un remède infaillible pour la surdité.—Le grand succès qu'a obtenu ce remède dans plusieurs centaines de cas au dispensatoire de Westminster, pour les maladies des yeux et des oreilles, et pour lequel des lettres patentes ont été obtenues par M. Taylor, M. D. du gouvernement anglais, et la sanction qu'il a reçue de l'académie royale de médecine à Paris, ainsi que des médecins suivants. M. Abernathy, sir Astley cooper, Drs. Roston, Curtis, Drake et L. Lagalaig, Auris &c. et d'autres artistes et médecins célèbres dans cette branche qui en ont fait usage et qui l'ont recommandé.

La renommée du Guta Vegetabilis en France et en Allemagne l'a fait introduire dans toutes les autres parties de l'Europe, et des adresses furent présentées au Dr. Taylor de toutes parts, le félicitant de sa découverte. La certitude avec laquelle on a continuellement administré le Gutta Vegetabilis peut être prouvé par plusieurs mille cas. Depuis la révolution de 1830, Sa Majesté Louis Philippe, roi des Français, ainsi que le roi des Belges lui conférèrent le titre d'Auriste honoraire de leurs majestés, en récompense des nombreuses guérisons qui avaient été obtenues par le Guta Vegetabilis. Ces preuves de la bienveillance et de l'approbation royale, seront suffisantes; il espère, pour encourager ceux qui sont affligés de surdité à faire l'essai de son remède.

A Londres, Paris et Bruxelles le nombre des guérisons est incalculable, ainsi que dans les principales villes des Unis des trois royaumes.

Dans la ville de Dublin, plus de 400 sourds ont été guéris par lui, et un desquels avait été sourd pendant 36 ans. Dans la ville de Lyon (France) 296 personnes ont recouvré l'entendement, parmi lesquelles il s'en trouvait une de 99 ans et l'autre de 84. Pendant l'année dernière 1836, les guérisons obtenues dans le roi de la France se sont élevées à un nombre étonnant.

Pour prouver son efficacité nous allons citer les cas suivans:—Le révérend John King, curé de l'église de St.-John à Manchester; devint sourd, après avoir été exposé au froid, à un tel point qu'il ne pouvait entendre une bande de musique à quinze pas de distance. Cette affliction augmentait chaque jour et il était recommandé, que le traitement avec un grand sens cependant lui procurer aucun soulagement. Le Dr. Drake lui recommanda et lui administra le Gutta Vegetabilis et chose surprenante, il n'avait pas employé la cinquième bouteille qu'il recouvra son entendement. Pour les particularités de ce cas, voir le Journal Médical de Londres d'octobre 1835.

Le Dr. Andrews, d'Edimburg en parlant du Gutta Vegetabilis dit: J'ai employé le gutta vegetabilis dans ma pratique ainsi qu'à l'Hôpital, et j'ai trouvé que ce remède était incomparable dans le cas de surdité provenant de débilité nerveuse et relaxation de l'ouïe, produite par le froid et calculé à opérer un grand bien. En conséquence je recommande son usage général, convaincu ainsi que beaucoup d'autres, que les personnes qui feront usage de cette découverte importante ne seront point déçues.

Le Dr. James, d'Ampthill, Bedfordshire, dans une lettre adressée au Dr. Taylor, termine en disant, que toutes les classes de la société trouveront dans le gutta vegetabilis un remède incomparable contre la surdité et à bon marché.

Une ou deux bouteilles ont généralement produit une guérison radicale, et dans un cas où une personne qui était sous mes soins, affligée depuis plusieurs années de surdité, accompagné d'un écoulement des oreilles, et d'un bourdonnement semblable aux grondements du tonnerre, trois bouteilles firent entièrement disparaître ces symptômes et la personne recouvra son entendement.

Un praticien judicieux de Paris, parlant du Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor, s'exprime ainsi: J'ai, dit-il, employé toutes les ressources de l'art pour trouver un remède propre à la guérison de la surdité, et je dois affirmer que je n'ai jamais trouvé de remède aussi sûr et aussi efficace que le Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor. Vous pouvez être persuadé, d'après l'expérience que j'en ai faite, que cette médecine possède toutes les vertus nécessaires à la guérison de cette affligeante maladie. Vous possédez une médecine d'une efficacité supérieure et d'une grande valeur.

Mlle. A. Norton, de Mile End Road fut affligée de surdité pendant plusieurs années, et après avoir inutilement employé tout ce qu'on lui recommandait et avoir été soignée par un médecin, une bouteille de Gutta Vegetabilis la soulagea beaucoup et avant d'en avoir pris trois elle était parfaitement guérie.

Thomas Houby, 48 rue Farrinston, qui était lieutenant dans le dit régiment fut frappé de surdité sur le champ de bataille de Waterloo et resta dans cet état depuis. Après avoir employé une bouteille de Gutta Vegetabilis il fut parfaitement guéri.

Mr. Green de Cumberland qui avait été sourd pendant plusieurs années recouvra son entendement après avoir employé six bouteilles.

Aux personnes âgées qui sont le plus sujettes à la surdité, cette préparation sera un bienfait, ayant été employée dans beaucoup de cas plus graves et où il n'y avait aucune espérance de guérison ou de soulagement par aucun autre moyen. A ceux qui sont affligés de surdité provenant du froid, cette préparation leur sera d'un grand avantage et leur fera recouvrer l'ouïe dans neuf cas sur dix. Le Gutta Vegetabilis est préparé selon les principes scientifiques, et ceux qui en feront usage seront convaincus qu'il porte sa recommandation dans les heureux effets qui sont obtenus, et en rendant l'ouïe à ceux qui l'ont perdu depuis plusieurs années.

Vendu en gros et en détail, par agence, au no. 96, rue de la Douane, Nlle. Orléans. 4 av—[illegible]

GRANDE LOTERIE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,

Située à la NOUVELLE-ORLÉANS.

Le Tirage aura lieu le 1er. Décembre 1839, à JACKSONVILLE Florida,

Sous la surveillance de Commissaires nommés à cet effet par la Législature de Floride.

SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.

100,000 BILLETS à $15, $1,500,000.
Le prix de Vente des Billets est de $20 chaque.
SYLVESTER & Co., No. 156, Broadway, New-York.—Seuls Agents.

Le produit de la vente des billets sera déposé dans les banques des Citoyens, Consolidée, du Canal, de l'Union et de Carrollton à la Nouvelle Orléans au nom de Louis Hehlauch, conjointement avec J. B. Perrault, Esq. actuellement caissier de la banque des Citoyens, et A. Baudoin, Esq. actuellement caissier de la banque Consolidée, agissant comme Commissaires, comme il appert par un acte passé par devant A. Mazureau, Esq. not. pub. le 2 mai 1839, et les propriétés seront transférées, sans aucune charge quelconque aux porteurs, la sécurité du fortuné gagnant.

A New York le produit de la vente des billets sera déposé dans la banque du Phenix au crédit des cinq banques de la Nouvelle Orléans ci-dessus.

Le public peut examiner les actes passés par A. Mazureau Esq. not. pub., relativement au transfer des propriétés des lots dans cette loterie.

600 LOTS GAGNANTS,
Comme Suit.

1 Lot—Le bel Edifice à 3 étages, connu sous le nom de l'Arcade, dans la rue des Magasins, mesurant 266 pieds, 5 pouces, 4 lignes sur la rue des Magasins, 101 pieds, 11 pouces sur la rue du Natchez, et 146 pieds, 6 pouces sur la rue Gravier. Cette propriété rapporte maintenant un loyer de $37,000 par an, et étant située dans la partie la plus florissante de la ville, voisin de la Banque du Canal et du Bureau de l'Hôtel St. Charles et du Cirque Hôtel, il est à présumer qu'avant peu les loyers s'élèveront à $50,000 par an. Estimée, $700,000.

1 Lot—Le superbe Edifice, connu sous le nom du Cirque Hôtel ci-devant Bishops Hotel, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune, mesurant 162 pieds sur la rue de la Commune et 146 pieds 10 pouces sur la rue du Camp. Cette propriété donne un revenu annuel de $25,000, et d'après sa situation centrale, pourra sous peu être porté à $30,000. Estimée, $500,000.

1 Lot—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 20, à toucher l'Arcade, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000

1 Lot—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 18, à côté du No. 20, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000

1 Lot—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 16, à côté du No. 18, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000

1 Lot—La jolie Maison No. 23, à l'encoignure N. E. des rues de la Douane et du Bassin, mesurant 40 pieds sur la rue du Bassin, 40 pieds sur la rue Franklin et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,800 par an. Estimée, 20,000

1 Lot—La jolie Maison No. 24, encoignure S. O. de la rue du Bassin, mesurant 30 pieds, 7 pouces sur la rue du Bassin, même mesure, rue Franklin, et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000

1 Lot—La jolie Maison à 2 étages No. 339, dans la rue Royale entre Hôpital et Ursulines, mesurant 24 pieds, 8 pouces sur la rue Royale, sur 127 pieds, 11 pouces de profondeur, louée à $1,000 par an. Estimée, 15,000

1 Lot de 250 Actions, Banque du Canal,			$25,000
1 Lot de 200	"	Commerce,	20,000
1 Lot de 150	"	Mech & Tra	15,000
3 Lots de 100	" chaque,	Cité,	30,000
2 Lots de 50	"	Exchange,	10,000
2 Lots de 50	"	Gas Light,	10,000
2 Lots de 25	"	Mech & Tra	5,000
20 Lots de 10	"	de l'Etat	20,000
10 Lots de 2	"	Gas Light,	2,000
300 Lots de 1	"	Louisiane,	20,000
100 Lots de 1	"	d'Orléans,	20,000
150 Lots de 1	"	Union Floride,	15,000

Il sera au choix des personnes gagnant les prix des Actions de Banque de recevoir, ou les Actions même ou leur valeur du pair au comptant.

TIRAGE.

100,000 Numéros de 1, à 100,000 seront déposés dans une Roue, et les 600 Lots Gagnants et les Blancs dans une autre, et pour chaque Numéro sortant on tirera un Lot Gagnant ou un Blanc jusqu'à ce que tous les Lots Gagnants soient sortis, laissant alors dans la Roue le reste de Numéros BLANCS.

On recevra à la Nouvelle-Orléans des ordres pour des Billets, à l'encoignure des rues St-Charles et de la Commune, sous l'Hôtel Verandah; et au No. 104, rue de Chartres, près de la rue Conti. Les ordres de la campagne, (port payé,) contenants des remises pour la quantité de Billets requis, et adressés à

SCHMIDT & HAMILTON,
A la Nouvelle-Orléans.

Seront exécutés avec promptitude.

☞ Un bateau-à-vapeur sera engagé pour donner passage aux personnes, qui désireront se rendre aux Florides pour assister au tirage de cette magnifique Loterie.

Jacksonville (Florida), Avril 1839.
1er mai

UNE dame américaine connaissant l'anglais et le français, grammaticalement et qui a déjà donné des leçons, désire obtenir une situation comme institutrice dans une famille. Une famille française serait préférée. S'adresser au bureau de ce journal 7 m

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE—Nlle. Orléans, 25 mars 1839. L'Acte intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane sera soumis aux actionnaires de cette institution, pour leur approbation, à une assemblée qui sera tenue à cet effet, à la maison de banque, lundi, 6 mai prochain; et ils sont par le présent requis de se trouver à la dite assemblée personnellement ou par procuration.

Par ordre de la Direction,
26m J. B. PERRAULT, caissier.

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à leurs amis Boyer & Co. de New-York et à Louis Rogers & Co. au Havre.

New-York, 1er janvier 1839. 15f an

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les différentes plantations seront colorées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'État de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er. janvier prochain. Le nom des propriétaires ou quelques autres noms de fantaisie par lesquelles leur plantation est connue, seront imprimés sur celles qui sont assez grandes pour l'admettre, et ceux où on ne pourra le faire auront un chiffre de renvoi, et où on trouvera ces noms dans la marge de la carte à leurs chiffres correspondants. Cette carte aura 4 1/2 pieds sur 5 1/2 et sera finie avec un grand soin. Les demandes seront directement ordonnées ou aux personnes ci-après désignées.

Sur JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité

SIROP ET PILLULES

Composées de Salsepareille Concentrée.

AUX LECTEURS.

LA saignée est toujours contraire aux constitutions faibles et délicates; par conséquent il suffira de dire que le sirop et les pillules composées de salsepareille concentrée obvieront à la nécessité de se faire saigner dans 9 cas sur 10, en purifiant le sang.

La grande vente de cet article a prouvé le fait: que nous pouvons vivre à un âge avancé et conserver une bonne santé si nous avons le soin de ne point nous laisser extraire le fluide de la vie.

De toutes les mauvaises habitudes dans la médecine, celle de saigner est la plus déplorable. Elle produit un soulagement temporaire, mais ses effets sont pernicieux. L'on obtient du soulagement parce que l'on diminue la sensibilité, elle produit une torpeur et un engourdissement des maux et symptômes, mais elle en aggrave les causes.

N'importe quelle douleur on ressent, c'est une inflammation; il faut être saigné; n'importe quelle est la constitution ou l'âge, il faut saigner le malade; les douleurs augmentent ou demeurent, il ne peut respirer à l'aise; il faut qu'il soit saigné encore et encore.

Si le patient a de la richesse, de la folie, de la confiance ou est à la mode, il faut répéter les saignées. Des mois se passent ainsi, l'inflammation cède, mais une maladie de foie le menace, il faut le saigner encore; et il est heureux s'il ne devient pas poitrinaire. Il devient débilité, il faut des années de traitement avant qu'il puisse recouvrir sa santé, si jamais il peut la recouvrir. Quelque fois on l'envoi voyager, la liberté cesse alors son pernicieux office et le climat a l'honneur de lui avoir rétabli la santé.

Un malade, quelquefois une jeune fille, est attaquée d'influenza, on la saigne encore et encore jusqu'à ce qu'elle devienne pire, meurt ou contracte une maladie de poitrine. Ne l'ai-je pas vu de mes propres yeux? Ne l'ai-je pas vu s'évanouir sous la lancette et succomber? N'ai-je pas vu quarante onces de sang tiré d'un malheureux dyspeptic parce qu'il avait l'esprit dérangé? Sa tête n'est-elle pas devenue plus confuse—ne lui a-t-on pas encore tiré du sang, n'est-il pas tombé dans le délire; et est-ce que l'on ne lui a pas rasé la chevelure, appliqué des sinapismes, mis de la glace et des sangsues et n'est-il pas mort en quarante huit heures? Écoutez la voix de la raison et de l'expérience, vous qui êtes maintenant amis de cette fatale habitude. Apprenez que toutes les maladies existent dans le sang et que ce n'est point le sang qui cause les maladies; mais l'impureté du sang ou en d'autres termes la secousité du sang, fluide serimanieux, qui est la cause des différens maux, douleurs et maladies auxquels le genre humain est assujeti.

Depuis la première introduction du sirop et des pilules composée de salsepareille concentrée, ils ont conservé la haute réputation qu'ils avaient acquise. Des malades qui avaient traîné une misérable existence depuis un grand nombre d'années et plusieurs qui avaient perdu l'usage de leurs membres par suite de rhumatismes ou paralysie, ont recouvré leur santé et leur force, après avoir inutilement employé tous les remèdes ordinaires. Des effets miraculeux ont aussi été obtenus dans des maladies de nerfs, douleurs rhumatismales de la tête et du visage, affections paralytiques, jointures contractées, enflures des glandes, douleurs de l'estomac et des os, rhumatismes chroniques, palpitation de cœur, respiration gênée, &c.

Ces célèbres sirop et pillules de Salsepareille, sont entièrement exempts de mercure, et pour les maladies chroniques sont les médecines altératives qui changent le système sans occasionner un mode sensible d'action. L'on devrait avoir recours dans tous les cas chroniques où l'on doit exiger de changer le mode d'action et y substituer l'influence de la médecine elle-même, qui doit être en harmonie avec les opérations de la nature en bonne santé, de manière qu'après on avoir fait usage pendant une période plus ou moins longue, selon la nature de la maladie, on puisse la mettre de côté, alors la santé se rétablira graduellement.

Après un long examen des résultats que l'on devrait obtenir dans le traitement des maladies ci-dessous, (quelques-unes desquelles sont envisagées comme les plus grandes qui affligent l'existence), nous sommes enfin parvenu à préparer le sirop composé de salsepareille, et nous le recommandons fortement à tous ceux pour lequel il est destiné, comme possédant toutes les qualités nécessaires pour leur guérison.

Les maladies qui cèdent au traitement altératif, sont celles dites chroniques et celles qui prennent leur source de l'impureté du sang, tel que:

Scrofula ou King's Evil; Syphilis et toutes les maladies vénériennes, maladies de mercure causées par un abus de son usage, consomption, maladie du foie, jaunisse, rhumatisme, goutte, scorbut, chancres, maladies de la peau, tels que dartres, boutons, verrues, gale, démangeaison &c. Il n'est pas de médecine qui soit un meilleur "purgatif du printemps" et qui puisse mieux rétablir après une forte attaque de maladie.

Le sirop de salsepareille est une des médecines les plus populaires du jour et forme partie des purgatifs administrés par la faculté aussi bien que par la pratique privée.

Les pillules et sirop de salsepareille ont été employés avec succès dans presque toutes les maladies auxquelles le corps humain est assujetti et pour les cas de bile et de maladies de foie, ainsi que des douleurs qui les accompagnent, tels que bile, maux de tête, douleur et oppression après les repas, étourdissemens, vertiges, tintement dans les oreilles, assoupissement, brûlement d'estomac, perte de l'appétit, vents, aigreurs, &c. elles sont reconnues pour être supérieures, à toutes celles offertes jusqu'à ce jour. Pour l'usage de famille elle ne peut manquer non plus de donner une satisfaction générale.

EXCELLENTE MÉDECINE POUR LE PRINTEMPS.

Pour la purification du sang, la guérison et la prévention des maladies de rhumatisme, scrofule, asthme, &c.

Salsepareille—Liers réfléchissez et décidez. Les vertus de la salsepareille ont été reconnues depuis plus de deux cent ans, pendant lequel sa réputation a toujours augmentée. Cependant tout dépend de son mode de préparation.

Le sirop composé de Salsepareille concentrée est une préparation de la salsepareille d'Honduras, et est infiniment supérieur aux autres sirops faits de la même plante. Il est manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicales seulement de la salsepareille sont extraites, une bouteille duquel possède une aussi grande valeur que douze de celles préparées selon la prescription les laboratoires de Londres, Edimburg et des E. U. Les vertus extraordinaires de cette préparation l'a fait introduire dans les hôpitaux en Amérique et en Europe, et est recommandé par les médecins comme possédant les vertus de la salsepareille plus haut degré. En témoignage de la haute réputation dont jouit cette préparation parmi les membres de la faculté, les personnes suivantes, distinguées par leur talent et leur réputation ont volontairement rendu témoignages de son mérite et de ses vertus sanitaires, dans la guérison des maladies ci-dessus, savoir: Dr. Valentine Mott, Dr. David Hosseck, Dr. T. Mitchell, Dr. W. McNevep, Dr. R. T. Kissam, Dr. F. Gascales, Dr. Watts, Dr. Alexander H. Stevens, Dr. Wright, Dr. Post, Dr. G. Dehfield, Dr. Francis Bing, Dr. Physic, Dr. Chapman, Dr. Cheesman, Dr. Jackson, Dr. Gibson, Dr. Sullman, Dr. Hunt, Dr. Dewey, Dr. Hare, Dr. James, Dr. Hosner, Dr. Cox, Dr. R. Rogers, Dr. David L. Rogers, Dr. Harris, &c. &c.

Le propriétaire espère que les témoignages ci-dessus suffisent pour prouver son mérite comme le meilleur purificateur du sang et rénovateur du système qui ait été découvert jusqu'à présent, ainsi que pour les maladies constitutionnelles, auxquels le corps est assujetti, et qui prennent leur naissance dans l'impureté du sang ou du fluide animal.

Les personnes intelligentes admettront que les maladies aiguës peuvent être traitées selon les principes physiques de la médecine.

Lorsqu'une maladie devient chronique, il faut varier le traitement selon les indications. Sous ces circonstances le traitement ordinaire ne peut être suivant la physique, dans beaucoup de cas, où, que les symptômes n'indiquent point le véritable état de la qualité. La maladie dans cette occasion, il faut un diverse site de traitement.

Le traitement empirique est suivi dans les cas de maladies chroniques et invétérées pour les raisons ci-dessus.

Diverses combinaisons et préparations sont employées pour combattre les maladies de cette nature; mais l'expérience a établi un nouveau système de traitement qui est bon ou propre mérite, quoique n'étant point séparé de la connaissance de l'apatomie, la physiologie et de toutes les branches qui constituent une connaissance parfaite de la théorie et des principes de l'art de guérir.

Cette connaissance est préférable à l'ignorance—cette lumière dissipe les ténèbres, et toutes, brillances élaborent aux traitements qui ont pour base la science et l'expérience; personne, nous pensons, ne niera cette vérité. Maintenant il semble exister quelque diversité d'opinion parmi les raisonneurs polémiques, relativement aux qualités que possèdent les médecines végétales et minérales et leur mode d'opération sur le système humain.

Sous le point de vue légal, nous admettons que les végétaux contribuent souvent employés que les minéraux; car dans tous les cas désespérés l'on a recours à des remèdes désespérés, qui sont ordinairement l'application de la flamme. Ces faits sont des choses admises et il n'en trouve pas qui prouve l'utilité de la pratique En médecine, cependant, les minéraux et les végétaux contribuent aux besoins de la science.

Demandez au plus célèbre médecin quelle est le meilleur purificateur du sang? Il vous répondra de salsepareille.

Il suffit donc de dire, que les médecins la recommandent. Quelle plus grande preuve de son qualités pourrait on désirer?

Des nombreux certificats ont été reçus et l'on peut référer à des capitaines d'exemples de guérisons remarquables qu'il n'ont jamais été obtenues par aucune autre médecine.

Vendu en gros et en détail au no. 96 rue de la Douane Nlle. Orléans.

Ceux qui sont affligés de rhumatismes, scrofule, éruptions de la peau, enflure des glandes, maladies du mercure, &c. peuvent être guéris en s'adressant ci-dessus.

Le propriétaire se flatte que le grand soin qu'il a apporté dans la préparation de la salsepareille, sous ces différentes formes, a rendu son composé parfait, et en faisant usage d'un mode de préparation étranger à tous les autres manufacturiers, il peut aussi certifier que qu'il a produit un article contenant toutes les vertus ordinaires de la salsepareille dans une forme plus compacte et plus concentrée que les autres productions de cette nature. Il recommande cet article à l'attention des médecins comme étant la meilleure préparation de salsepareille qui ait jamais été faite, combinant toutes les propriétés qui appartiennent à ce divers articles qui la composent, dans une forme concentrée, qui ne peut être altérée par la température et l'atmosphère. La supériorité que réclame cette médecine sur toutes les autres, préparations de cette nature, résulte du mode particulier de sa préparation. Nous croyons pouvoir dire d'après l'expérience, qu'une grande partie des vertus de la salsepareille s'en vont avec la vapeur, lorsqu'elle se décompose, ou en d'autres termes, que la trop grande chaleur empêche la concentration de ses principes actifs. Nous sommes venus, à cette conclusion, après avoir été souvent trompé dans l'administration de cette médecine préparée selon les formes ordinaires et comparant le succès qu'elle a obtenu lorsqu'elle était préparée selon le mode actuel. L'on peut attribuer cette différence aux matériaux qu'adhèrent pu être meilleurs dans l'une ou l'autre, parce que nous avons répété les procès, avec les mêmes articles, et les résultats ont toujours été les mêmes que ci-dessus. Cette composition est donc recommandé aux médecins, comme matière médicale, possédant à un haut degré les propriétés toniques, altératives et diaphorétiques des plantes qui la composent.

Le temps et les frais que coûtent ces articles prouvent peut être utiliser contre son usage général, mais de telles objections ne devraient jamais avoir aucun poids lorsque la vie et la santé d'un individu sont en danger.

Les maladies auxquelles ce remède est applicable sont le scrofula, affections cutanées, rhumatismes et particulièrement: les maladies qui proviennent de l'abus du mercure; le syphilis dans son premier et second degré, ulcères chroniques et obstinés provenant d'une condition vicié de l'économie animale, inflammation des os et des membranes, et particulièrement de cette maladie qui est observée sur le tibia & femoris, le radius et ulna et quelque fois sur la tête. Nous ne connaissons aucun autre remède qui puisse guérir ces maladies aussi bien que le sirop composé de salsepareille concentrée.

Il y a maintenant environ trois siècles que la salsepareille fut introduite en Europe, comme un remède propre à guérir les maladies ci-dessus, par les Espagnols qui s'en servaient pour guérir les affections vénériennes.

L'on doit toujours prendre les pilules de salsepareille avec le sirop. Ces pilules possèdent le grand avantage de ne point contenir de calomel, antimoine ou autres médecines qui tiennent le repos ou la diète, et par leur combinaison judicieuse elles peuvent être administrées aux personnes de tout âge et de toute condition et des deux sexes pendant des années, sans causer aucun dommage à la constitution. Elles ont pour conséquent recommandées aux personnes sédentaires qui ne peuvent prendre assez d'exercice pour entretenir l'action vitale de l'estomac et de l'intestins et qui sont conséquemment obligées de prendre des médecines relâchantes.

L'on recommande fortement aux personnes qui seraient attaquées des maladies ci-dessous de prendre une bouteille du sirop composé et des pilules de Salsepareille, et qu'elles en trouveront un remède effectif pour la guérison des maladies suivantes: rhumatisme, goutte, Erésipèle, fistule, jaunisse, consomption, St.-Pitauderie, diarrhée, cholera, hémorrhoïdes, fièvre bilieuse, enflammation de l'abdomen, surdité, maladies de peintres et des bateliers des manufactures, suppression des menstrues, maladies d'accouchement, gale, verrues, asthme, douleurs du foie, des nerfs, de rhumatisme, engelure.

Le sirop et les pillules de salsepareille en pillules pour longtemps sont recommandées par les plus respectables médecins qui connaissent la médecine.

1o. Le principe vital est dans le sang.
2o. La nourriture du corps vient du sang.
3o. Toutes les maladies ont leur source dans l'impureté du sang.

Tous les solides sont nourris et proviennent du sang.—Tous les autres fluides sont appropriés au soutien du corps. Il est bien connu que le principe futur du cœur, et du système circulaire, précède la formation des autres parties du corps et l'on peut l'apercevoir quelques temps avant de distinguer les traces du cerveau.

Le sang étant le nourricier du corps cela soufre de la vigueur, est aussi celle des maladies en générale; mais comme c'est un fluide qui circule, il est plus en uniformité que les parties solides, d'où naît la difficulté de connaître les matières morbides ou étrangères qui circulent en même temps. Le système de la sévère ou sang enfermé sur les autres parties du système et il ne fait ses dommages que lorsqu'il a atteint le sang, alors sang contracte une tache il est étonnant de remarquer la ténacité avec laquelle il la retient pendant des années, des générations: de là naît les maladies héréditaires, les consomptions, &c. Les germes et fièvre étant formés et nourris du sang, et les communications aux solides étant coupées excepté par la circulation, on pouvons-nous chercher ailleurs le siège de ces prédispositions aux maladies ou les causes de la maladie elle-même. Si le sang est en désordre, l'organe qui est le plus faible est celui qui souffre le premier et le plus, et qui donne son nom à la maladie.

5o. Les douleurs et les maladies ont la même origine, par conséquent ils ont les mêmes soins.

6o. Les pilules de salsepareille et le sirop sont le seul mode de purifier le sang et détruire la maladie.

Il est évident que les médecines qui demandent des soins de la part du patient et qui donne des rhumes si elles sont prises lorsque le temps est froid ou humide, tel que le calomel, &c. ne sont point propre propre au corps et contiennent injurient la constitution et lui impriment de nouvelles qualités. Il n'est pas nécessaire de se préparer pour les pillules et le sirop de salsepareille; l'on peut en prendre avec avantage dans tous les temps et dans toutes les climats.

La théorie simple—simple parce qu'elle est vraie est renfermée dans ces cinq propositions:

1o. Le sirop et les pillules de salsepareille guérissent toutes les maladies qui peuvent être guéries.

2o. Ils font disparaître les obstructions du foie et des intestins qui empêchent la circulation du sang et de ses fonctions vitales.

3o. Ils purifient le sang en augmentant ses efforts et empêchent, la maladie en donnant la force au corps de résister à la prédisposition des causes qui l'amène.

4o. Ils augmentent l'action des absorbants par lesquels les croissances morbides sont mises en circulation et ensuite rejetées du corps.

AVERTISSEMENT. Le sirop et les pillules composés de salsepareille concentrée en pillules de sang, peuvent être obtenues pures au No. 96, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans, et nulle part ailleurs.

☞ L'on donne des directions en anglais, français et espagnol. 17 mai

NOUVELLE MÉDECINE.

Pillules de Tomate Mélangées
Du Dr. G. R. Phelps;
Entièrement Végétales.

MÉDECINE nouvelle pour toutes sortes de maladies, ainsi qu'un substitut au calomel, dans les cas de fièvres et affections bilieuses.

Ces pillules recherchées sont faites d'une combinaison alcaline nouvellement découverte, extraite de la plante de tomate, ainsi que d'autres substances végétales propres à modifier et étendre ses effets, supposé être la meilleure médecine altérative et cathartique découverte jusqu'à ce jour. Ils ont été essayés et ont très bien réussi dans les cas de scrofula, dyspepsie, jaunisse, fièvres bilieuses, pierres, rhumatismes, toux, enflures, catarrhe, affections nerveuses, enflures des glandes de toute description, constipations, ulcères, maux de tête, &c. &c.

Ces pillules sont aussi un antidote contre les maladies contagieuses et épidémiques, pour prévenir la formation de la bile et des affections du foi et des fièvres tremblante, dandies climats chauds, bas et insalubres; et est aussi le meilleur cathartique, dont on puisse faire usage dans ces pays. Les marins trouveront en ce remède infaillible contre le scorbut, et les voyageurs pourront s'en servir comme le meilleur médecine contre les maladies des climats malsains. Pour médecine de famille elle est, sans contredit, la meilleure que l'on ait offert jusqu'à ce jour.

Les vertus particulières de la plante de tomate a long-temps attiré l'attention de la profession médicale et du public, et un grand intérêt s'étant manifesté pour le développement de ses facultés médicales, le propriétaire est heureux de pouvoir les satisfaire maintenant et présente ses pillules au public, confiant qu'il est, que c'est le meilleur remède que l'on ait découvert. Les certificats nombreux des guérisons obtenues par ceux qui en ont fait usage, ainsi que les témoignages de plusieurs médecins qui les ont prescrit corroborent cette opinion. La demande croissante et l'approbation universelle qu'on leur a donné est une preuve additionnelle de leur mérite et de leur utilité. En présentant cette médecine au public, préparé avec soin et selon les règles des propriétés chimiques et thérapeutiques des plantes avec lesquelles elle est formée, le propriétaire à l'espérance qu'elle prendra la place de ces médecines sans aucune garantie, qui abondent dans le pays; et l'accueil favorable que l'on fait a été reçu par les médecins et autres le justifie dans cette opinion.

Pour la description de cette importante découverte, ainsi que les témoignages, mode de son opération, etc. voir les pamphlets qui peuvent être obtenus gratis chez tous ceux qui vendent ces pillules.

A vendre chez Douce, pharmacien, rue Royale, encoignure St. Philippe, No. 279; chez A. A. Peychaud, marchand de drogues en gros et en détail, No. 123 rue Royale, entre St. Louis et Conti; P. J. Bertie, marchand de drogues, No. 112, Vieille Levée, et E.-A. Fellandie, agent en général, No. 13 Place de la Bourse, près le bureau de la Poste.

MESSRS. DEPOUILLY Frères & Co., préviennent les entrepreneurs de constructions, les habitants de la Nouvelle-Orléans, et ceux de la campagne leur maison à vapeur vient d'être mise en action, et qu'à partir de ce jour, ils tiendront à leur disposition des plâtres calcinés de toutes qualités, tels que plâtres à enduire, à mouler à engraisser les terres &c. Ayant apporté tous leurs soins dans l'exécution des machines autant pour l'économie du temps que pour rendre la fabrication du plâtre parfaite, ils peuvent en garantir la qualité supérieure à tous les plâtres importés du Nord, ayant l'avantage sur ceux-ci d'être traîchement fabriqués et de ne contenir aucune particule de chaux, (qualité essentielle) Ils tiendront cependant leur prix au-dessous des plâtres non-importés. Offrant tous ces avantages ils auront espérer en compensation le patronage du public qu'ils invitent et à visiter à remplir les ordres qui leur seront donnés. S'adresser pour les ordres qu'on voudra à leur office, Exchange Alley, ou à la manufacture, encoignure Urquhart et Marigny sur le railroad Pontchartrain.

P. S. Des remises avantageuses seront faites aux personnes qui donneront des ordres pour les villes et états voisins. 3 mai

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfans, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits manteaux pardessus, redingotes à la polonaise, mousselines, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits cols, cravates, gants, mitaines, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et redingotes, pardessus et paletots en cachemire et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, mailleaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour mantelets, mantelets confectionnés, dentelles blanches et noires, collerettes de dentelles, pèlerines en mousseline et batiste brodées, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et autres, bonnets de baptême en soie, satin et en drap, cachemires Terneaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreau et gants de soie, bas soie, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et castors de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, cordons, soies et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de mercerie. VOR. DECAUX,
18 dec—6m 75, rue Bienville

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS DE LA NOUVELLE ORLÉANS—Les actionnaires sont par le présent notifiés que le huitième versement sur leurs actions est dû et payable, le 6 juin 1839.

E. L. TRACY, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 1 mai 1839.
7 mai

FIÈVRE TREMBLANTE.—La mixture de Rowland n'a jamais manqué de guérir la fièvre tremblante dans les cas où elle n'est point liée avec d'autres maladies. Elle est aussi efficace pour guérir les maladies de la même nature que les fièvres tremblantes, savoir: Faiblesse nerveuse, débilité générale, fièvre résistante, dyspepsie, manque d'appétit, brûlement d'estomac, jaunisse, dissenterie, diarrhé, constipation, étourdissemens. A vendre dans la plupart des pharmacies de la Nlle.-Orléans et en gros par

JARVIS & ANDREWS,
24 m—6m Agent pour les Propriétaires.

ARRIVE par le navire Zampa

Fruits dans leur propre jus, tels que abricots, pêches, prunes de reine claude, mirabelles, ananas, framboises, groseilles et cerises par caisses bien conservée de 12 et 18 bouteilles, fraises par caisses de 12 et 18 bouteilles, abricots entiers en boîte de fer blanc, pêches entières, do, sardines par caisse de 24 boîtes. Et un très joli assortiment de dindes, canards truffées, pâtés de foie gras de Strasbourg, truffés, foie gras de lis en terrine, pâtés de lièvres, de bécasses, de perdrix et perdreaux, et de pluviers dorés, chapons aux truffes, poulets etc, truffes do, alouettes do, perdreaux aux choux, bécasses aux champignons à l'huile, saumon en tranches, Gouuelles à l'huile, lubins do, champignons, cèpres à la provençale, truffes en grandes boîtes, 1/2 et 1/2 boîtes.

A vendre par LOREILHE & VALETON,
24 mai enc. Royale et Douane.

À LOUER.

MAISON À LOUER.—Le rez de chaussée et les deux étages de la superbe maison joignant la Banque de l'Atchafalaya. L... peut en donner possession immédiatement. Pour conditions, s'adresser à

R. GRONING & co.

À LOUER—à partir du 1er. juin, ... No. 160, rue Condé, entre Ursulines et St.-Philippe à louer à bon marché. Pour conditions, s'adresser à
21 m—1m H. & W. HOPKINS
No. 30, Vieille Levée.

À LOUER.—Une Maison, située ... Remparts entre les rues du Bayou et ... S'adresser à
14 mai R. BRUGIÈRE

À LOUER.—Une maison, située ... entre les rues des Remparts ... S'adresser à
14 mai R. BRUGIÈRE

À LOUER—La belle maison ... Gravier. Pour les conditions, ... No. 75, rue du Canal. L'on ... tion immédiate.

À LOUER à Bail ou par mois, ... très convenable pour toute sorte de ... s'adresser au No. 16, rue Saint Louis.
8 mai B. LANDUMIEY.

À LOUER jusqu'au 1er. Novembre 1839.—Une maison très commode pour une petite famille, située dans la rue du Maine, entre Dauphine et Bourgogne. Pour les conditions, s'adresser au No. 14, rue de l'Hôpital.

À LOUER jusqu'au premier ... prochain.—Le bureau ... la Compagnie d'Assurance ... l'Incendie du Mississipi, ... et Royale.

À LOUER.—Une maison ... briques, très commode ... famille. Située rue Bie... Royale et Chartres. ... DEVESIN ...
3mai—1m.

À LOUER.—... garde, faisant face ... S'adresser au No. 15, ... tres et Vieille Levée.

CHAMPAGNE.—150 ... quez choisis, en ... W. C... & Co.
27 mai ...

[illegible]

CABOTAGE.

POUR CHARLESTON.—La goëlette fine voilière FANCY, capt. Bray, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. —Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
16 m 65, Commune.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick de première classe NEW ENGLAND, capitaine Colley, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
30 mai 65, rue Commune.

POUR APALACHICOLA.—Le galant paquebot CONSTITUTION, capt. Woodbury, partira le premier bâtiment pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J H ASHBRIDGE,
29 mai 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE.—La goëlette PERSEVERANCE, capt. Hobson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J H ASHBRIDGE,
20 mai 65, rue de la Commune.

PORTS ÉTRANGERS.

POUR GALVESTON ET VELASCO (Texas). Paquebot régulier pour vendredi le 31 mai à 5 heures du matin.—Le superbe navire à vapeur à basse pression NEW-YORK, capitaine J. T. Wright, partira positivement comme ci-dessus.

Ce bâtiment n'a qu'un an de service, est doublé et chevillé en cuivre, et a de beaux emménagements pour les passagers de chambre et d'entrepont.

Un bateau à vapeur sera toujours prêt à l'arrivée du Colis à Galveston et transportera le fret et les passagers à Houston.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Conti ou à BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.

☞ Le fret ainsi que le passage devront être payés en billets des banques de la Cité. On ne recevra point de fret le jour du départ. 28 mai

Paquebot de mercredi le 5 juin, à midi.

POUR GALVESTON—Le superbe navire à vapeur, à basse pression COLUMBIA, capt. Henry Windle, du port de 425 tonneaux, doublé et cheville en cuivre, partira positivement pour les ports ci-dessus le 5 et le 20 de chaque mois et de Galveston le 12 et le 27.

Le Columbia a une bouillaire neuve et n'a pas surpassé par aucun des bateaux des États-Unis.

Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter à Houston les passagers et le fret du Columbia.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
SMITH & VOORHIES, 25, Camp.

N. B. Si il se trouve un nombre suffisant de passagers, le Columbia arrêtera à la Cité de la Sabine, Velasco et Matagorda. 30 mai

POUR BORDEAUX.—Le navire MORO-CASTLE, capitaine P. C. Dumas, partira le 30 courant, il peut encore prendre 140 à 150 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à P. BORDELOIS, 116, Royale. 16m

POUR LA HAVANE.—Le joli brick fin voilier SARAH ANN ASLEY, capitaine Bowden, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser au capitaine à bord ou à
11m. R. GRONING & Co.

POUR LE HAVRE—Le beau navire de 1re classe VILLE DE BORDEAUX, capt. Pérault, partira positivement pour ledit port positivement le 8 juin. Pour passage seulement, ayant des emménagements des plus commodes, s'adresser au capitaine à bord, à A. BOUTIN ou à
2 m L. GALLY, 80, rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1. fin voilier DUBLIN, capitaine Skofield, partira sous peu, ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
22 mai 93, rue de la Commune.

POUR GIBRALTAR—Le brick fin voilier SPARKLER, capt. Beale, partira vers le 20 courant. Pour fret de quelques centaines de passages, s'adresser à
11 m KIDDER & HEAD, 31, Poydras.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1. MARYLAND, capitaine Berry, peut accommoder 6 passagers de chambre. S'adresser à bord ou à L. H. GALE,
13 mai 93, rue de la Commune.

POUR GREENOCK.—Le navire fin voilier MARS, capt. Castle, peut prendre quelques passagers de chambre. S'adresser à bord, trois milles au-dessus du rail-road, ou à
11 mai HOLMES & MILLS, Bank Place.

POUR RIO-GRANDE—La goëlette LA MANCHE, capt. Lafitte est engagée pour partir le 18 courant. Elle peut prendre la valeur de 150 barils et accommoder quelques passagers, s'adresser au capt. à bord ou à
11m. JOHN J. LAQUERENNE,
9, Toulouse.

POUR LIVERPOOL.—Le superbe navire fin voilier HERALD, classe A No. 1, commandé par le capitaine John Odom, sera prêt à charger dans quelques jours, la majeure partie de son chargement étant retenue, il ne reste place pour quelques balles. S'adresser à
15 m J. ROBERT & Co, 47, Bienville.

POUR MATANZAS.—La goëlette fine voilière SABINA, capitaine E. Barrère, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le fret de 250 barils seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
15 mai R. GRONING & Co.

SAVON CHINOIS de Lady Montague pour la toilette; délicieux à la figure, le cou et les mains, et remarquable dans les belles carnations, et sous le patronage de sa majesté très gracieuse la reine Victoria, et son prince George et toute la famille royale d'Angleterre, leurs majestés impériales, l'empereur et l'impératrice de Russie et les empereurs d'Autriche et de la Chine.

L'incomparable Savon Chinois de Lady Montague est le meilleur antidote connu pour les dartres, boutons, coups de soleil. Il fait aussi disparaître très promptement les rousseurs et les échaudures et produit une circulation rapide des bluettes pour lesquelles on l'emploie. C'est le meilleur savon pour la barbe à cause de son effet onctueux et il amollit et adoucit la peau. C'est une des inventions des plus remarquables de la chimie moderne, reçu récemment et à vendre au No. 96 rue de la Douane. 24 jan

REÇU nouvellement les livres suivantes

Œuvres du comte de Maistre, 1 vol.
L'histoire de Venise par Darce, 2 vol.
Le chasseur sur le chien courant, 2 vol.
Tuteur lequel de littérature, 1 vol.
Thiers révolution française, 2 vol.
Say traité d'économie politique, 1 vol.
Aragon cours de zoologie, 1 vol.
Chabot traité des successions, 2 vol.
Comte, traité de la propriété, 1 vol.
Dictionnaire de droit civil, 8 vol.
Courcey, institutes expliqués, 2 vol.
Magnin, traité de la minorité, 2 vol.
Malpeyre traité des sociétés commerciales, 1 vol.
Massé, le parfait notaire, 3 vol.
Persil, régence hypothécaire, 1 vol.
Persil, questions sur les privilèges, 1 vol.
Persil, sur les lettres de change, 1 vol.
Proudhon, code civil annoté, 1 vol.
Solon, traité des nullités, 1 vol.
Trudot, dictionnaire des Codes, 1 vol.
Toullier, droit civil français, 8 vol.
Œuvres de Troplong, édition de Bruxelles, 4 vol.
Vandille, des prescriptions, 1 vol.
En magasin et à vendre par

BRUSLÉ & LESSEPS, libraires,
21 mai Enc. Chartres et Conti. 3

J. B. FIELD, 43 Bienville; offre en vente les articles suivants.—300 sacs café de la Havane; 100 do do de St.-Domingue; 500 livres blanc de baleine; 200 boîtes de 6 et 12 liv. thé impériale; plâtre à canons; 100 cartons de bottes de fantaisie de 2 liv., 2500 do Hyson, thé; 500 jarres huile d'olive; 100 boîtes moutarde de Londres; 300 do anisette; 100 caisses bitters de vin; 50 de Marinades; 25 de catsup de tomate; 25 do do de champagne; 40 barillets gin; planches à tuer; 200 barillets de vin de 48me et 1ère; poivre; 100 do Genièvre de riz de la marque de la marque de l'ancre; 60 do rum de N. E.; 30 boucauds de 25 ... de vin de champagne A. Seignet et J. J. Dupuy; 200 do Genièvre de Hollande; 25 quartz barriques eau de vie de Champagne; 10 barils Alcohol; 30 barriques Saleratus; 30 barils alun; 25 barriques sel Epsom; 150 rouleaux corde d'emballage du Missouri; 3000 gals. huile de lin en barils, tierçons et boucauds; 1000 do Baleine d'hiver raffinée; 200 do huile pressée en printemps; 1300 do do en été; 150 barils huile de tanneur; 500 barillets blanc de plomb pur No. 1, en barillets de 25 liv.; 50 do do en do de 3 à 500 liv.; 300 barillets peinture verte; 5 caisses verdegris, ocre jaune et vert; 300 barillets peinture verte, verres à vitrer, vernis, esprit de Térébenthine, &c., &c. 25 m

À VENDRE à l'amiable ou par estimation, un CABARET (et Grocerie) situé encoignure des rues, Magasin et St. Joseph. Le dit cabaret est bien situé et très bien achalandé, et n'est vendu que par cause de départ.

L'acquéreur trouvera aussi sur les lieux, une DOMESTIQUE s'entendant parfaitement à la vente et garantie de tous les vices et maladies prévenus par la loi.

Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux, rue St. Joseph No. 9. 17 m.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN À COULISSES DE PONTCHARTRAIN.—Nouvelle-Orléans le 22 mai 1839.—Avis—... directeurs de cette ... des billets ...

[illegible]

...DRE à l'amiable ... Café d'Ambegen situé ... la Bourse de la Cité, partie de la ville la plus ... Ce Café est connu par sa propreté, et est ... Pour les conditions, s'adresser au ... sur les lieux. 25m—6

SOLUTION SPÉCIFIQUE.

... qui ont des maladies secrètes telles que les ... gonorrhées, glandes, strictures, irritation des parties de la vessie, de l'urètre et de toutes maladies du ... urinaire, douleurs dans les jointures, ulcères, ... go, débilité ou infirmité provenant de ... pour les ... médecine renommée des maladies ci-dessus en ... peu de jours de temps que les autres médecines ... et donne de la vigueur à la constitution ... et parfaitement la santé à ceux qui ont été ... par des mauvais traitemens. Le fait est bien ... que cette médecine est incomparable et elle ... de plusieurs milliers d'individus qui avaient inutilement essayé tous les remèdes et ... prend chaque jour la place de ces remèdes injurieux tels que ... térébenthine, cubebes, mercure, &c.

En addition aux nombreux témoignages reçus des ... docteurs distingués de toutes les parties du monde, ainsi que des Antilles et de l'Amérique; une récompense de £500 a été offerte à ceux qui pourront montrer un remède aussi efficace que celui de la "solution spécifique de Yoland". Dans la conséquence, après ce qui précède, de faire d'autres commentaires, il est suffisant de publier quelques certificats.

J'ai prescrit la solution spécifique ... plusieurs de mes patients qui ... maladies de la ... et ... ils ... dans beaucoup moins ... vu, et leur santé ... bien ...

Professeur d'accouchement ...

Le Dr. Cl... Yoland ...

Londres 27 décembre 1837.

Dr. Green certifie que la solution spécifique de Yoland est un des remèdes les plus efficaces pour la guérison de la maladie de ... et qu'il guérit en moins de temps que les préparations de ... qu'il ont coutume de prescrire.

Cette médecine ne peut être obtenu qu'au No 96, rue de la Douane. 12m

COMPAGNIE du Chemin de fer du Golfe du Mexique.—A une assemblée des directeurs tenue le 22 du courant, il a été

Résolu que les actionnaires qui n'ont pas encore donné leurs billets sont invités à faire un quatrième paiement de 10 piastres par action le 20 mai prochain ou avant.

Nouvelle Orléans le 20 avril 1839.
WILLIAM FURST, secrétaire.

AVIS.—James Gray se retire ce jour de la maison de Rogers & Co, les affaires seront continuées comme auparavant par Louis Rogers et Charles agey, sous la raison de Rogers & Co.

New-York, 31 décembre 1838. 15 jan

POUR L'INTÉRIEUR.

MALLE DES ÉTATS-UNIS—Pour le Bayou Sara—Plaquemine.—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart, ce bateau a toutes ses chambres séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine, et continuera à faire des voyages réguliers le reste de la saison, et en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
19 dec—1y. ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT RÉGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est ... tendu à chaque jour; il fera chaque départ régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé; ... bouilloires, et comme on la disposé pour recevoir du ... sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être exposé, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER,
29 nov 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—NASHVILLE.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les dits ports ... le 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les commodités possibles aux passagers; ses bouilloires ont été expérimentés ... du Gouvernement, ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
FORLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
3 déc 19, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent voyager les lacs et les Attakapas en Opelousas.

Le steamer GALINIAN, ayant de très bons emménagements pour ... partira de ... tous les Lundis à ... et arrivera ... le Bayou Plaquemine ... tous les Opélousas les ... Jeudis à midi ... Pour fret ou passage ... s'adresser à bord ...
4 nov FORLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de premier ordre, ayant été acheté par le capitaine Lansing, sera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les mercredis, à 10 même heure.
23 avril J. S. COLLA, Agent.

POUR LA MOBILE.—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swiler, partira du bout du chemin de Railroad sous les jours ... des ... heures du matin ... et à son retour, il partira de la Mobile ... Pour passage, s'adresser à bord, au capitaine SWILER.

P. S. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la Giraffe partira aux ports ... pourvu que le capitaine Swiler en soit ... 7 nov—...

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.

Ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque port. Cette ligne est maintenant complétée des navires suivans qui sera augmentée sous peu de 2 autres navires, qui seront en tout 12, ce qui permettra d'en expédier un de chaque port toutes les semaines pendant l'année, facilitant ainsi le transport des marchandises, qui seront prises aux plus bas prix;

YAZOO	Capitaine Trask
MISSISSIPI	" Beale.
LOUISVILLE	" Allen.
SARATOGA	" Hathaway.
HUNTSVILLE	" Eldridge.
SHAKESPEARE	" Palmer.

Ces bâtimens sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York exprès pour cette navigation avec des emménagemens élégants pour les passagers. Ils seront commandés par des hommes d'expérience. Le prix du passage est fixé à $80 sans vins ni liqueurs. Pour tout ce qui regarde la table sera bien pourvue. Les paquebots seront halés en montant et descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.

Ni le capitaine, ni les armateurs de ces bâtimens ne seront responsables pour les bijoux, argent, argenterie, pierres précieuses, pour le compte des verres, faïence, marbre en granit, ouvrage de fonderie ou de cuivre, ni des fer ou acier en lettres ... et paquets ... à moins que ... le prix ... en soit été fixé. ... pour fret ou passage, s'adresser à JAMES E. HULLIN.
9 sf 94, rue du Camp.

Ligne de paquebots de Lombard & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour les voyages des ports ci-dessus, les navires sont tous d'un tirant d'eau convenable, de la construction la plus rapide, et ont d'excellents emménagements pour les passagers. Cette ligne est composée des navires suivans:

Chickasaw	415 tonneaux	capitaine	S. Loring.
Creole	458	"	B. Lewis.
Charleston	375	"	B. Eldridge.
Columbiana	625	"	G. Barker
Concordia	605	"	Rueding.

Ces navires et de ceux qui ont été construits de première classe, ils sont doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines d'une grande expérience; les emménagemens pour les passagers et les chambres des dames sont séparés. (On portera tous les soins voulus à la table, avec toutes les commodités ...)

Ces paquebots seront touées et remorqués par des bateaux à vapeur, et il y aura une grande ponctualité observée pour les jours de départ; et s'il advient que les paquebots réguliers fussent en retard, d'autres navires auront leur remplacement. On sollicitera une portion du patronage du public. Les agents s'engagent à prendre le prix ... des marchandises qui seront expédiées, tant pour le commerce de ... et ... les ... ces navires.

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser aux agents.

JOHN A. MERRITT,
58, rue de la Commune, près de la rue du Camp.
N. B. On fait des avances sur les marchandises chargées et consignées à MM. A. C. Lombard & Co à Boston. 3 nov—e

LIGNE DE PAQUEBOTS
ENTRE LA NLE. ORLÉANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se composera des navires suivans, lesquels ont été construits ou achetés pour être exclusivement employés sur ce service.

Navire SEAMAN,	Capitaine Miner.
Barque MARY,	" Nickerson.
" IRAD FERRY, (neuf)	" Stevens.
" SOLOMON SALTUS,	" Latham.
Brick ARCHITECT,	" Gray.

☞ Ces bâtimens sont de première classe et ont de beaux emménagemens pour les passagers; ils sont d'un faible tirant d'eau et sont parfaitement adaptés à Baltimore pour y charger et décharger. Ils pourront naviguer dans le Chesapeake ou la rivière James, et le fret sera expédié pour sa destination pour les lignes à Baltimore, ce qui est ... par Mrs. Clark & Hellings, ... pour la ... des ... arrivées ... de ... Le prix du passage a été fixé à $60. ... d'ailleurs ... le ... de ...

On emploiera dans toutes les occasions des bateaux de remorque pour monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD.
12 oct—e 26, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.

[Nouvelle Ligne.]

Devant partir régulièrement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.

Navire Orléans, capt. S. Sears, 600 tons,	27 Nov
Navire Alabama, capt. C C Berry, 474 tons	11 Dec
Navire Arkansas, capt E S Bush, 627	25 Dec
Navire Saratoga, capt W Hathaway, 546 tons	8 Jan
Navire Nashville, capt D Jackson, 540	22 Jan
Navire Kentucky, capt J Bunker, 629	5 Fév

Les navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant le barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience, ces bâtimens seront toujours remorqués en montant et en descendant le Mississipi. Ils ont des appartemens parfaitement meublés, et la table sera toujours fournie des meilleures provisions. Le prix du passage dans la chambre est de $80, sans vin ni liqueur; les liqueurs et le passage ne seront que de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
H. O. AMES,
No. 46 rue du Camp.

☞ Ces navires ne seront pas responsables des coulages, ni de verreries, quincailleries, marbre ou granit, acier, cuivre, etc, ni des paquets ou objets à moins qu'un connaissement en soit fait et signé au bureau des agents. 6 nov—e

HÔTEL DU LAC

Situé au Lac au bout du Chemin en Coquilles.

Ce superbe établissement ayant été entièrement renouvelé et ... est maintenant ouvert aujourd'hui pour la réception des visiteurs. Le site de l'hôtel du lac est trop bien connu du public de la Nlle. Orléans, comme retraite agréable, pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description; il suffit que la promenade le long des bancs du canal est aussi agréable que l'on puisse trouver dans les environs de la ville, soit en carosse ou à cheval.

Des étables et des palfreniers fidèles pour le commodité des chevaux, &c. se trouvent aussi attachés à l'hôtel.

La barre est bien fournie de liqueurs choisies, et il y aura toujours en main un grand assortiment des meilleurs vins, par conséquent les meilleurs de la cité; les plus court délai. Le propriétaire aura toujours sa table fournie des meilleurs poissons et de ce qu'il y a de mieux sur le marché.

Les messieurs qui désireront avoir des dîners et soupers privés seront servis avec la plus grande promptitude.

Des arrangemens seront pris pour mettre en état sous peu la maison des bains pour les dames et messieurs, et c'est l'intention du propriétaire de ne rien épargner pour rendre cet établissement, l'endroit le plus désirable pour les après-midi et les soirées qui puisse se trouver dans les environs de la Nouvelle Orléans.
2 m—3m E. H. TAYLOR, Propriétaire

ENTREPÔT DE SELLERIES
DE PHILADELPHIE,
No 4, rue de la Vieille Levée.

JAMES MAGEE & Co. ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, additionnellement leur approvisionnement des ordres de goût, et fabriquées expressément pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour du comptant, ou billets endossés à satisfaction.

Leur assortiment consiste en partie, comme il est ci-dessous mentionné:

Selles espagnoles de formes variées,
Id pour homme et femme, unies et piquées,
Id brides à monture et à martingale,
... du ... de en tapis et convenables pour le transport des demoiselles et d'enfans.
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Fouets de cabriolets et autres,
Malles cerclées en fer, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Brides de gourmette en maroquin, en peau de chèvre, en cuir de cochon et en peau de chèvre,
Étriers, éperons et boucles. Charrues de Carey. Tous ces articles pourront être obtenus sur demande.
1er déc—6m

LEA BUNKER & Co.,
Marchands de produits à Commission,
A Philadelphie.
Référence à MM. J. W. Zacharie & Co.,
Joseph Landis & Co.,
William & Lindley,
13 mars Nouvelle-Orléans.

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ÉTUDE.—E. CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 22, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du faubg de la Ste. Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, du District, de Paroisse, des Preuves et de Cité, de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 4 à 7 heures du soir; affaires de cour de 10 du matin à 3 du soir. 14 fev—1y